



# Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme et programmes d'aide du ministère du Tourisme

Journée du tourisme  
27 octobre 2022

# Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) 2022-2025

## Enveloppe de 687 500\$

- Mise de fonds minimale du promoteur : 10%
- Cumul maximal des aides gouvernementales : 90%
- Montant maximal de l'aide financière : 70 000\$\*

\*variable selon les catégories de projets

# Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT)

## Six catégories de projets :

1. Attraites, activités et équipements
2. Études et services-conseils
3. Festivals et événements
4. Hébergement
5. Numérique
6. Structuration de l'offre touristique

# Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT)

## Appel à projets

- Dates pour déposer une demande d'aide financière :
  - 9 décembre 2022
  - 21 avril 2023
  - 1 décembre 2023

# Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT)

Les documents (formulaires et guides) seront disponibles sur le site Web de l'ATR :  
<https://www.tourismeilesdelamadeleine.com/eprt>



# Questions ?

**Pour toutes informations ou pour discuter de votre projet EPRTNT :**

**Jason Bent**

Conseiller en développement

Tourisme Îles de la Madeleine

[developpement@tourismeilesdelamadeleine.com](mailto:developpement@tourismeilesdelamadeleine.com)

418-986-2245, poste 229



# PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT)

# PARIT- FAITS SAILLANTS

## Enveloppe initiale 105 M\$

Lancé en juin 2021

Bonification de l'enveloppe de 134 M\$

- 1<sup>er</sup> appel de projets (automne 2021):
  - 280 demandes reçues, pour un total de 444 M\$ d'aide financière demandée
  - 60 projets retenus
- 107 M\$ disponible jusqu'au 31 mars 2024
- 2<sup>e</sup> appel de projets en cours (29 septembre au 2 novembre 2022, 15h59!)



# Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT)

## Nouvel appel à projets en cours

- Soumettre la demande via le [portail Aide financière du ministère du Tourisme](#)
- Prendre connaissance des documents exigés lors du dépôt d'une demande sur la [page Web](#) du programme
- Créer ou mettre à jour votre compte client sur le portail
- Contacter le conseiller en développement touristique de votre région pour toute question.

# Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT)

## Nouvel appel à projets en cours

- Cinq nouveaux critères de priorisation:
  - l'organisation possède un ou des documents qui témoignent de son engagement dans une démarche structurée de développement durable ou de responsabilité sociale;
  - le projet est accessible aux personnes à capacité physique restreinte;
  - il démontre une acceptabilité sociale, notamment par des lettres d'appui du milieu;
  - il est innovant et se distingue de la concurrence;
  - il répond à un objectif ou à un besoin identifié par la région et reconnu par le ministère du Tourisme.

# PARIT

## Critères d'appréciation d'un projet

### Quatre grands blocs :

- Pertinence du projet (pondération sur 30)
- Potentiel de retombées touristiques du projet dans sa région (pondération sur 30)
- Profil responsable et durable (pondération sur 20)
- Faisabilité du projet (pondération sur 20)

Consulter le programme en ligne pour prendre connaissance des piste de réflexion sur les critères d'analyse de votre projet

# PARIT

## Aide financière

- Subvention (versements comptants)
- Taux d'aide maximal: 50 % des coûts admissibles
  - Majoration possible pouvant atteindre 10 % pour les projets répondant à des critères d'écoresponsabilité (donc jusqu'à 60 %)
- Maximum 5 M \$ (incluant bonification écoresponsable, s'il y a lieu)
  - Exception : Maximum 2 M\$ pour la construction d'un nouvel établissement d'hébergement (incluant bonification écoresponsable)

# PARIT

## Projets admissibles

- Coûts admissibles **d'au moins 500 000\$**.
- construction;
- reconstruction, y compris la démolition d'une infrastructure désuète existante;
- agrandissement;
- aménagement intérieur ou extérieur;
- une adaptation ou à une reconversion;
- une acquisition ou à un remplacement d'équipement;
- déploiement d'une nouvelle expérience touristique.

Consulter le programme en ligne pour obtenir la liste complète des coûts admissibles et non admissibles

# Questions ?

**Pour toutes informations ou pour discuter de votre projet PARIT, n'hésitez pas à me contacter:**

Khadija Hasnaoui

Conseillère en développement touristique

Responsable des régions touristiques de la Gaspésie-Ile de la Madeleine et Bas-Saint-Laurent

[Khadija.hasnaoui@tourisme.gouv.qc.ca](mailto:Khadija.hasnaoui@tourisme.gouv.qc.ca)

418-643-5959 poste 4449